



Ce comité technique était présidé par le Directeur Général, en présence du Directeur des Ressources Humaines du Ministère de l'Intérieur et du Major Général. Les vrais sujets de préoccupations ne peuvent plus être abordés en séance ! Il y aurait d'autres endroits pour parler des soucis des personnels...lesquels ?

Comité technique Gendarmerie
19 juin 2019

Quand la **CFDT** parle des personnels civils, on lui dit que ce n'est pas le lieu !

Pour les sujets du CT-GN soumis à avis et validés, la **CFDT** a fait quelques remarques notamment en demandant une nouvelle fois que soit créée, comme au commandement des écoles de la Gendarmerie nationale (CEGN), une vraie section Service Gestion Administrative des Personnels Automatisés (SGAPA) dans les écoles et à l'EONG (École des Officiers de la Gendarmerie Nationale). Les agents sont en difficulté dans ces établissements, surtout depuis la mise en place de la fiabilisation des données.

Modification de l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale

Le seul point ayant reçu un avis défavorable (6 contres et 3 abstentions) est la modification de l'arrêté du 12 août 2013. Le Directeur de la programmation des affaires financières et immobilières (DPAFI) présent pour nous présenter la création du SAILMI (Service de l'Achat, de l'Innovation et de la Logistique du Ministère de l'Intérieur), nouveau service ministériel des achats, n'a pas réussi à convaincre des intérêts de cette réforme. Un renforcement de la fonction achat-logistique qui doit être mis en place au 1er septembre 2019, aura pour conséquence le rapprochement de certains services du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI), Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI) et La direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

***Commentaire CFDT** : abstention, car nous ne sommes pas contre le fait d'évoluer, de faire des économies ou de se réorganiser. Mais de trop nombreux points restent flous, notamment en gendarmerie sur le devenir des fonctions commandes, marchés et achats qui existent dans toutes les régions et écoles. Alors que l'on nous demande notre avis, l'état des lieux de ce qui se fait et le futur fonctionnement de ces services ne sont pas présentés de manière assez claire.*

*La **CFDT** sera très attentive à ce que les services rendus par ce nouveau service à la Gendarmerie soient d'un niveau exceptionnel et que les intérêts des personnels impactés soient préservés.*

Questions diverses : plus à l'ordre du jour pour cette direction et pas de réponses !

Comme vous pourrez le constater les questions diverses ne font plus partie de l'ordre du jour, comme d'ailleurs les questions posées par écrit par la **CFDT**, restées sans réponses.

***Commentaire CFDT** : lors des comités techniques le « dialogue » ne se réduit maintenant qu'aux points soumis à avis. Les questions posées avant en bilatérale ou multilatérale, ne sont pas traitées et il n'y a aucune réunion formelle d'organisée, contrairement au Conseil de la Fonction Militaire de la Gendarmerie (CFMG), pour parler des problèmes et préoccupations des personnels. Deux poids deux mesures ?*

Postes à responsabilités pour les personnels civils et évolution de carrière

Donc la **CFDT** a quand même signalé les problèmes de positionnement et de reconnaissance des personnels civils, dans les centres de soutien automobile de la gendarmerie (CSAG), dans les services matériels, mess...où, systématiquement et contrairement à l'avis local, la DGGN affecte des militaires, de plus en plus jeunes, sur des postes à responsabilités. Les personnels civils n'ont aucune chance d'évoluer, ce qui commence à créer de fortes tensions et à déstabiliser les services.

Commentaire CFDT : la Gendarmerie devrait prendre exemple sur la DRHMI (Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Intérieur) qui dans la création du SAILMI n'ouvre plus les postes à un seul statut, mais bien à des personnels ayant le profil correspondant.

À la suite de cette intervention, le Major Général a « rappelé » que les autres sujets doivent être évoqués hors CT-GN ! La question est : où ?

Commentaire CFDT : Tant qu'il n'existera pas d'autres possibilités d'aborder tous les sujets relatifs aux personnels face aux plus hautes autorités de la gendarmerie et du ministère, dans le cadre d'un dialogue social constructif et structuré, la **CFDT** utilisera les comités techniques pour s'exprimer.

Autres dossiers **CFDT** à aborder...

La **CFDT** aurait aussi aimé voir évoqués certains sujets, comme la majoration des heures supplémentaires en récupération, la mise en place d'une prime pour les maîtres d'apprentissage, la mise en place de la prime de résultats exceptionnels (PRE) collective (visiblement en cours), la mise en place du télétravail dans les régions, les modalités de mise en place de la clause de revoyure RIFSEEP, la politique sur l'apprentissage, l'étude de cohorte sur les attachés qui devrait prochainement débiter...

Conclusion

Les créations du SAILMI et prochainement de la Direction du Numérique (DNUM), qui faisaient l'objet de ce CT, sont bien dans l'élan des réformes à tout va que vit notre pays. Certaines sont utiles et même souhaitables, pour d'autres la **CFDT** est plus circonspecte et n'y voit que des tentatives de réduction des budgets consacrés au Service Public, et par conséquent une réduction de la qualité de ce Service Public et un impact considérable sur la charge et la qualité de vie au travail des agents.

Toute proportion gardée la **CFDT** ne voudrait pas qu'à l'échelle de la gendarmerie les évolutions de l'organisation entraînent ces mêmes conséquences de dégradation du service rendu et de déstabilisation des agents.

La **CFDT** Gendarmerie reste à votre écoute pour vous accompagner et vous aider à construire aujourd'hui, notre demain.

Paris, le 19 juin 2019

La **CFDT** était représentée par : Karine Wolck et Christophe Badolle